

SOLDATS NAPOLEONIENS

LES TROUPES
FRANÇAISES
ALLIÉES ET COALISÉES

JULLET 2014

N° 14 nouvelle série

SOLDATS
NAPOLEONIENS
N° 14

S.E.H.R.I.O 2017

Du général Chérin
au capitaine Domis

ANALYSE D'UN PORTRAIT

- Jean Varnout, officier d'habillement des grenadiers à cheval
- Les munitions de campagne



Le 30^e chasseurs-lanciers

Après sa création en janvier 1811, la constitution du 30^e régiment de chasseurs à cheval, transformé dès le 18 juin en 9^e régiment de cheveau-légers lanciers, fournit d'intéressantes informations sur la façon dont étaient équipées les nouvelles unités durant cette dernière partie de l'Empire.

JÉRÔME BROUET

"Je pense que le 127^e et le 129^e, ainsi que le 30^e de chasseurs, seront formés d'ici le mois d'octobre et pourront tout à fait être en ligne et vous être d'une grande utilité à la campagne prochaine" écrit Napoléon à Davout le 7 mai 1811. Le régiment est mis en place à partir de janvier 1811, par un ordre de Napoléon du 24. Il prescrit au ministre de la Guerre de présenter un projet de décret "pour lever trois régiments d'infanterie de ligne et un régiment de lanciers dans les trois nouveaux départements du Nord de l'Allemagne"¹.

Le 1^{er} février, le ministre de la Guerre demande la force du régiment et sa dénomination mais surtout son arme de destination : "quant au régiment de lanciers, cette dénomination le distingue suffisamment des autres corps à cheval de l'armée à moins que Sa Majesté ne veuille lui donner rang dans l'arme des chasseurs, il prendrait alors le n^o 30 de cette arme"². Le ministre demande la composition de l'uniforme du régiment, notamment à la vue de son arme de destination, car s'il prend rang parmi les chasseurs, la définition de l'habillement est "déterminée par ce seul fait [...] mais dans le cas contraire, il est nécessaire que Sa Majesté veuille bien me donner ses ordres". A travers toutes ses questions, le ministre insiste pour l'affiliation du régiment de lanciers dans l'arme des chasseurs³.

LA FORMATION DU RÉGIMENT

Le 30^e régiment de chasseurs à cheval est créé par décret du 3 février 1811, sous le nom de

1. Ordre du 30^e chasseurs-lanciers, 1^{er} février 1811, A.N. AF IV, 1116.

2. Ordre du 30^e chasseurs-lanciers, A.N. AF IV, 1116.

3. Ce vœu est affirmé par une lettre au ministre-directeur de l'Administration de la guerre du 13 février 1811 où il écrit que "le drap de l'habit du régiment de chasseurs-lanciers sera vert, comme celui des autres régiments de chasseurs".



TROMPETTE DE LA COMPAGNIE D'ÉLITE DU 30^e RÉGIMENT DE CHASSEURS À CHEVAL. L'habit rouge, aux couleurs inversées de la troupe, est fait dans des chutes de drap. Il porte la schapska rouge, à l'image des lanciers de la Garde. Il porte un galon d'ancienneté et des épaulettes blanches. Il porte le plumet blanc à olive chamois. Son charivari a les bandes de drap noir comme le désir Bordesoulle en mai 1811. Son cheval est équipé d'une schabraque de mouton noir, festonnée de chamois, comme cela était initialement prévu.

© DESSIN ANONYME, CENTRE DE DOCUMENTATION DU MUSÉE DE L'EMPIRE, PHOTOGRAPHIE DE L'AUTEUR.

CAVALIER QUI POURRAIT ÊTRE LE TROMPETTE-MAJOR DU 30^e RÉGIMENT DE CHASSEURS À CHEVAL. Il ne porte pas le kurtka mais un frac rouge avec un pantalon de cheval avec les bandes de drap noir, comme pensé par Bordesoulle en mai. Il porte un chevron d'ancienneté sur le haut du bras gauche et son grade en bas des manches. Son collet est galonné blanc. Il porte lui aussi des épaulettes qui peuvent être distinctives de la compagnie d'élite, comme le colback. Son cheval aussi est équipé de la schabraque initialement prévue, noire. © DESSIN ANONYME, CENTRE DE DOCUMENTATION DU MUSÉE DE L'EMPEREUR. PHOTOGRAPHIE DE L'AUTEUR.



30^e régiment de chasseurs-lanciers. Il doit être formé des dragons de Hambourg, des chasseurs à cheval de la légion hanovrienne et de conscrits de la 32^e division militaire. Davout se met à pied d'œuvre et travaille à l'organisation du régiment. Dès le 13 février, le ministre informe Davout que "le drap de l'habit sera vert"¹ mais que le choix de la distinctive sera connu ultérieurement. Le 1^{er} mars, le régiment est organisé. On tire des dragons de Hambourg un capitaine, deux lieutenants, un maréchal des logis-chef, trois brigadiers et 33 dragons qui entrent dans la première compagnie du 30^e. Lors de la revue, les dragons de Hambourg sont habillés de leur tenue de dragon en mauvais état².

Le 5 mars, Davout rend compte de ses travaux à Napoléon. Il lui propose d'adopter les couleurs distinctives des 28^e et 29^e chasseurs pour l'uniforme du 30^e. Ce à quoi Napoléon acquiesce le 6. Les directives sont exécutées dès le 15 mai.

Le 8 avril 1811, la portion du régiment se trouvant à Hambourg se compose de 52 hommes et 89 chevaux. C'est le général Bordesoulle qui est chargé de son organisation, le régiment intégrant sa brigade. A cette base doit toujours se joindre la légion hanovrienne, au sujet de laquelle le maréchal Davout se montre circonspect : "pour ce qui concerne les chasseurs-lanciers, j'ignore ce que fournira la légion hanovrienne, qui doit y être incorporée"³. Le royaume de Westphalie doit aussi fournir 150 cavaliers "originaires de ces trois départements"⁴. D'ici au 15 mai, chacun des trois préfets de ces départements doit fournir 80 fils de cultivateurs de l'âge de 21 à 26 ans, pour former le 2^e escadron du régiment. L'objectif de Davout est que les deux premiers escadrons soient prêts pour la fin de juin. Mais, pour cela, Napoléon doit faire marcher sur le dépôt les soldats de Westphalie et fournir des officiers nécessaires, dont le chef de corps.

La création du régiment est alors un échelon de la formation du corps d'observation de l'Elbe, qui doit prendre part à la campagne qui se profile. Ainsi, l'objectif est que "le prince d'Ecémühl a

1. Lettre du ministre à Davout, 13 février 1811. Centre de documentation du musée de l'Empereur.

2. "L'habillement [...] doit à renouveler en entier vu l'expiration de sa durée, le couleur et la dimension des habits, la forme de la coiffure [chapeau français], des bottes à l'écuylère, des cuillères de peau dont la durée est aussi expirée, mais n'est plus de situation". Procès-verbal d'organisation du 30^e chasseurs, Hambourg, 1^{er} mars 1811.

3. Lettre de Davout à Napoléon, 10 avril 1811. Centre de documentation du musée de l'Empereur.

4. Lettre de Davout à Napoléon, 10 avril 1811. Centre de documentation du musée de l'Empereur.

sept régiments de cavalerie légère, y compris le 9^e de cheval-légers ou 30^e de chasseurs ; il a, en outre, un régiment de cheval-légers polonais à Danzig : c'est donc huit régiments, qui doivent présenter 7 200 hommes à cheval au 1^{er} septembre". Les instructeurs, au nombre d'une vingtaine, sont fournis par le duché de Varsovie.

UN ÉQUIPEMENT DIFFICILE

Outre le recrutement du régiment, Davout s'occupe activement de son habillement et de son équipement. Pour ce faire, Bordesoulle, en charge de l'affaire, a recours à des fournisseurs locaux, qui ne correspondent pas toujours aux critères réglementaires mais qui ont l'avantage d'être rapidement disponibles : "J'ai trouvé à Lunenburg des couvertes de cheval pour le 30^e lanciers, beaucoup plus grandes que celles que vous m'avez montrées du poids de 9 livres, au prix de 5 thallers ; il devient donc inutile que le Directoire en achète, puisque celles que vous m'avez montrées sont plus chères et d'une qualité bien inférieure.

Il faut aussi restreindre votre marché pour les selles, que je puis faire faire, et mors compris, pour 64 francs. Défendez surtout au sellier de s'occuper des mors de bride [...] j'en fais faire ici de fort beau et fort solide au prix d'un thaller, le trouve à faire faire les lances et les bonnets¹, sous six semaines j'en aurai trois cents, bien conditionnés. Il me faudra de la serge chamois pour fanion ou petit drapeau qui doivent y être attachés, on fera encore ici les étrilles, brosses, musettes et sac à avoine, cravates, etc., il ne faut pour cela que de l'argent, et avec ce vil métal, les lanciers seront plus tôt habillés, équipés et montés."² Cette lettre de Bordesoulle tombe à point nommé pour le directoire de l'habillement qui n'a passé aucun marché.

Le 18 avril, le directoire de l'habillement donne son accord pour l'achat des couvertures bien que le prix soit au-dessus de ce qu'il peut allouer. Il valide aussi la sellerie et le harnachement au prix de 64 francs à condition, "bien entendu que toutes les fournitures seront conformes par le nombre à l'ordonnance et que le tout sera de bonne qualité"³. Cette remarque vexa Bordesoulle⁴ qui accuse à demi-mot le directoire de ralentir ses



CE CAVALIER DE LA COMPAGNIE D'ÉLITE DU 30^e RÉGIMENT DE CHASSEURS À CHEVAL EST TYPIQUE DE L'ALLURE CHAMARRÉE DU RÉGIMENT. Ce cavalier, équipé d'une lance à flamme bicolore et non pas chamois, sert à la compagnie d'élite du régiment. Si la tenue globale est conforme aux vœux du ministère, son shako fait partie de ceux décrits comme non uniformes. De même, il porte le pantalon de cheval rouge à bandes vertes désiré par Bordesoulle mais la schabraque de mouton blanc, festonnée chamois. Dessin de Boisselier.
© COLLECTION PIERRE-BAPTISTE GUILLEMOT.

efforts pour monter son régiment : "le modèle a été remis le 13 au Directoire bien confectionné. S'il eut passé un marché de suite il y aurait déjà plus de 30 selles de faites."

Pour les étrilles, brosses et autres objets, le directoire l'informe qu'il accepte à la condition que les marchés soient inférieurs aux prix déterminés. Bordesoulle trouve un sellier à Altona capable de fabriquer ces pièces pour "le même prix", mais il se montre plus circonspect quant aux envies d'économies du directoire de l'habil-

1. Il s'agit des schapskas.

2. Lettre du général Bordesoulle à l'ordonnateur, Buzenbourg, 15 avril 1811. Centre de documentation du musée de l'Empire.

3. Réponse du directoire de l'habillement à Bordesoulle, 18 avril 1811. Centre de documentation du musée de l'Empire.

4. "Il est curieux de voir le Directoire prescrire des conditions de confection et qualité à un officier général qui n'a d'autres intérêts que ceux de l'Empereur et remplir les intentions de son Excellence."



CE CAVALIER DU 30^e RÉGIMENT DE CHASSEURS-LANCIERS CORRESPOND BIEN AU PANACHAGE DES TENUES QUI RÉGNE DANS LE RÉGIMENT AU MOIS DE JUIN 1811. S'il porte bien la schapska et le charivari de drap rouge, ce dernier est galonné de noir et pas de vert. De même, sa lance porte bien une flamme chamois, laissant sans doute la flamme bicolore à la compagnie d'élite. Alors que la schabraque doit être en tissu noir, celle-ci est en mouton blanc. Dessin de Boisselier.

© COLLECTION PIERRE-BAPTISTE GUILLETOT.

lement. En effet, pour Bordesoulle, *«ces économies seront funestes au gouvernement et plus encore au corps, les draps ne valent pas mieux que de bons tricots français et n'ont pas la largeur. Ce sont de pareilles économies qui ruinent les corps et par conséquent le gouvernement.»*¹ La confection des fanions de lances chamois est prise en charge par le directoire, qui demande la quantité nécessaire :

Sur proposition de Bordesoulle, le ministre de la Guerre substitue au gilet d'ordonnance, *«un gilet moins coûteux et qui couvre l'homme»* en drap gris doublé de toile. De même, la hongroise verte et la schabraque en mouton sont remplacées *«par un pantalon large en drap rouge garni de veau entre les cuisses et d'une bande de drap vert sur la couture extérieure et par une housse [de selle] en drap rouge»*². Afin de pourvoir à la livraison de tissu pour ces fabrications, le directoire a besoin de connaître la quantité de tissu ainsi que *«la quantité de drap chamois qu'il devra fournir pour la confection de ces revers [...] qui ne sont pas d'ordonnance»*³. Pour le directoire, la livraison des étoffes est soumise à l'approbation du ministre, *«parce que ces effets ne sont pas d'ordonnance»*. De fait, le ministre adopte la réutilisation de manteaux de drap rouge des Hambourgeois, destinés à être teintés en bleu, pour les transformer en schabraque, portemanteaux et pantalons. Ce tissu étant de meilleure qualité que le *«mauvais drap vert qui lui a été envoyé»*⁴.

Les diverses remontrances administratives du directoire ne sont pas du goût de Bordesoulle qui ne voit là que des tracasseries *«envers un officier général qui n'est point un entrepreneur»*⁵ qui n'agit que *«par zèle pour le service de Sa Majesté et les intérêts du 30^e de chasseurs-lancers»*. Dès le 20 avril, Bordesoulle en fait part à Davout et demande que le directoire soit chargé de l'habillement du régiment⁶. Le lendemain, Davout tranche et donne raison à Bordesoulle et demande la mise à disposition de 10 000 francs pour l'habillement et le harnachement mais aussi de 25 000 francs pour l'achat des chevaux.

1. Réponse du directoire de l'habillement à Bordesoulle, 18 avril 1811. Centre de documentation du musée de l'Empire.

2. *Ibidem*.

3. *Ibidem*.

4. *Ibidem*.

5. Lettre de Bordesoulle à Davout, Bartenzenbourg, 20 avril 1811. Centre de documentation du musée de l'Empire.

6. Toutefois Bordesoulle souligne qu'en ce cas, les intérêts du régiment en souffriraient ainsi que le Trésor. Car les économies de bouts de ficelles faites par le directoire *«lui coûteraient plus cher, peut-être dans fort peu de temps, il faudrait remplacer une grande partie des objets»*. Lettre de Bordesoulle à Davout, Bartenzenbourg, 20 avril 1811. Centre de documentation du musée de l'Empire.

PRÉSERVER LA QUALITÉ

Durant le mois d'avril, alors que les tracas se font jour entre Bordesoulle et le directeur de l'habillement, l'entraînement des deux escadrons se poursuit. Les cavaliers s'entraînent toute la journée avec beaucoup de zèle car "un seul officier excepté, tout le reste en a grand besoin"¹. A cette lacune d'entraînement, s'ajoute la difficulté à organiser le régiment, car peu de recrues arrivent au régiment.

Fort de la confiance de Davout, dès le 26, les départs de confections, retardés par les atermoiements du directeur, sont mis en chantier et confiés par Bordesoulle au conseil d'administration régimentaire. Bordesoulle fait tailler deux charivaris et demi dans un manteau de drap rouge. Dans un second manteau, il fait tailler neuf porte-manteaux et demi. Dans un troisième, il fait tailler trois schabraques entières. Ainsi, il estime qu'avec 419 manteaux rouges il peut faire fabriquer 500 charivaris, 500 porte-manteaux et 501 schabraques. Les chutes de drap rouge serviront à la confection des habits des trompettes, le surplus servira à la confection des schapskas. Si le drap rouge est de bonne qualité, le drap vert est très mauvais, réduisant ainsi la durée de vie de l'effet. Si le vert est mauvais c'est du fait de la teinture qui l'a brûlé mais aussi de sa finesse qui le rend impropre pour la fabrication des manteaux pour lesquels est généralement utilisé un drap dit gabardine. Bordesoulle fait part de ses doutes à l'ordonnateur : "si ce régiment fait un an de campagne, il sera sans habits et sans manteaux". Le problème des manteaux révèle son ampleur en cas d'augmentation du régiment à 1 000 hommes. Il faudra alors 838 à 842 manteaux, porte-manteaux, schabraques, charivaris et schapskas² pour mettre le régiment au complet de son habillement³. Le surplus pourra être donné au 8^e hussards en remplacement de ses charivaris et porte-manteaux.

Au drap vert de mauvaise qualité s'ajoutent les boutons, déjà reçus par le conseil d'administration du régiment. En effet, ils sont en plomb dont la forme "couperait toutes les boutonnières en

moins de 8 jours, ce qui perdrait les habits et gilets d'écuries". A ceci s'ajoute le fait que le plomb ne se nettoie pas. Bordesoulle trouve alors de bons boutons en étain à Lunebourg.

L'habillement se résume donc à un habit en drap vert, revers chamois, passepoils verts. L'habit est doublé de cadis. Les gilets d'écurie sont en drap vert, boutons blancs. Le charivari est rouge, avec du cuir et une bande latérale verte, boutons blancs. Les gilets gris sont en drap ou en tricot doublé de toile, avec les couleurs distinctives en drap vert. S'ajoutent des caleçons, reconnus utiles, et des pantalons d'écurie. Début mai, Bordesoulle entrevoit la possibilité d'utiliser du drap noir se trouvant vers l'ordonnateur pour les bandes du charivari et le galonnage de la schabraque, économisant ainsi le drap vert, mauvais.

Le 9 mai, le régiment reçoit son harnachement. Celui-ci est mal fait et pas conformément aux modèles donnés au sellier de Hambourg : les dessus des têtes des brides sont trop étroits et trop courts, de même que les croupières et les fausses martingales. Le sellier régimentaire doit rectifier cela pour pouvoir harnacher les chevaux de 4 pieds 8 pouces. Dès le 17 mai, le fournisseur des harnachements, jusqu'alors à Altona, est au profit d'un sellier de Hanovre où le cuir est de bonne qualité et les prix moins chers de 12 francs par selle.

EN SERVICE ACTIF

Le régiment est partiellement organisé et équipé lorsque le décret du 18 juin 1811 fixe le régiment comme le 9^e régiment de lanciers. Toutefois, le 5 juillet, le régiment qui est encore considéré comme 30^e chasseurs reçoit les chasseurs hanovriens au nombre de 466 hommes et officiers relativement mal habillés⁴ : drap de pantalons usé, shakos pas uniformes, pantalons de treillis usés, bonnets hors d'état de service et buffleterie en cuir jauné trop étroite. A ceci s'ajoute un armement disparate : seulement 113 sabres dont 23 ne sont pas du modèle en usage. Quant aux chevaux, ils ne sont qu'au nombre de sept, tous les autres ayant été abattus.

Le 30^e régiment de chasseurs n'a pas obtenu d'aigle et d'étendard, le 9^e lanciers se couvrira de gloire en Russie. ***

1. Lettre de Bordesoulle à Davout, Lunebourg, 20 avril 1811. Centre de documentation du musée de l'Empire.

2. Le drap était fourni par le régiment, ces derniers ne reviennent qu'à 7 à 8 francs. "Le fir qui fait la carcasse et le cuir qui est en étain durent 10 ans au moins". A compter du 9 mai, le turban doit être fait de drap noir, ainsi que le dessus du pavillon.

3. De fait, à l'usage, dès le 9 mai, il n'y a plus de drap rouge pour confectionner ces éléments d'équipement, certains manteaux n'offrant la possibilité de ne faire que quelques porte-manteaux.

4. Le magasin compte du drap vert, jaune, du cadis blanc, des gilets en toile et des gilets d'éc.